


<b>Action :</b> Edicter une charte commune en matière d'aménagement des domaines skiables		
<b>Politiques et stratégies :</b>	Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux	
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Programme actions <input type="checkbox"/> Mesure <input type="checkbox"/> Action Portée transfrontalière : <input type="checkbox"/> Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		
<b>Localisation : domaine skiable EMB ATTENTION . PAS DE DIFFERENCES AVEC C2</b>		
<b>Description :</b> Les stratégies communes pour la sauvegarde des Milieux Sensibles et du Paysage (EMB, 2000) ont reconnu les sites des domaines skiables (nouveaux paysages de montagne caractérisés par l'exploitation touristique lourde) comme des zones à haut risque d'altération ou de destruction des sols et des formations végétales, de perturbations hydrauliques (l'enneigement artificiel - détournement des débits) et de pollution (eaux usées, débris divers sur les pistes), de danger pour la faune (collisions d'oiseaux avec les câbles), de dégradation du paysage estival (installations et aménagements) et avec impacts induits par les flux motorisés et piétonniers.  Dans ces zones les objectifs principaux à poursuivre sont : <b>C</b> Rétablissement des équilibres naturels et stabilisation hydrogéologique. <b>J</b> Développement touristique avec des infrastructures spécifiques, contrôle des phénomènes de dégradation (notamment réduction de la mortalité des oiseaux par collision avec les câbles). <b>B</b> Conservation de la diversité biologique et écologique, maintien des connexions écologiques, de la valeur naturelle, des valeurs paysagères et d'ambiance. <b>E</b> Action paysagère, réhabilitation des situations critiques et création de nouveaux paysages de qualité. <b>G</b> Réduction du trafic et des facteurs de pollution.		
L'action propose de promouvoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accord commun afin d'éviter l'installation de nouveaux domaines skiables, et que l'extension des domaines skiables existants s'avère seulement si indispensable (justification de la clause du besoin) ;</li> <li>- des règles de précautions pour les nouvelles remontées mécaniques, par ex. visant à provisionner sur 10 ans le montant financier nécessaire à la remise en état intégral du site (démontage, renaturation) ;</li> <li>- des programmes d'actions pour le contrôle des impacts des installations, y compris en dehors de la période d'exploitation, et des phénomènes induits aussi sur les abords (maintien du paysage agricole, activité de démontage des installations obsolètes, de renaturation, utilisation rationnelle des ressources (énergie et eaux), utilisation en été, mesures de contrôle des phénomènes dégénératifs).</li> </ul>		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> A ) Création d'un groupe de travail et de réflexion avec des experts en équipements et en évaluations environnementaux, et la participation des Sociétés de remontées mécaniques, avec le but de définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les problématiques pour poursuivre les objectifs retenus (Milieux Sensibles, 2000);</li> <li>- la mise en commun des bonnes pratiques;</li> <li>- la proposition des mesures à prendre (en référence aux lois nationales existantes);</li> <li>- la proposition d'un programme d'action des contrôles.</li> </ul>		
Date de création :	Auteur : FT	Fiche G1 page 1

- B ) Proposition à la CTMB d'un **protocole d'accord transfrontalier** sur les mesures à prendre pour l'installation des équipements;
- C ) **Coordination entre les services compétents** pour la mise en place d'un programme d'action pour le contrôle des impacts des installations et l'évaluation des résultats;
- D ) Divulgence et information sur le programme d'action et sur les résultats retenus;
- E ) Création des cours de formation de professionnalisation des entreprises pour les actions d'aménagement des Domaines.

**Acteur(s) :**

Maître(s) d'ouvrage : CTMB

Partenaire(s) : Sociétés de remontées mécaniques, services compétents de Région et Canton, Communes, experts

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> EMB                                   | <input type="checkbox"/> Commune(s)  |
| <input type="checkbox"/> Pays                                  | <input checked="" type="checkbox"/> Privé Sociétés de remontées mécaniques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Interreg, LIFE                 |

Coûts approximatifs : 60.000 EUR

Remarque :

Sans les actions de contrôle

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- Nombre de sociétés de remontées mécaniques participant au projet;
- Nombre d'entreprises concernées;
- Nombre d'installations démontées;
- Budget alloué par domaine skiable pour des mesures environnementales (ex. semis d'espèces indigènes stationnelles, mesures de protection des Tétrás sur les téléskis);
- Hectares réhabilités.

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- |                |  |   |   |
|----------------|--|---|---|
| Domaines :     | <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire | <input checked="" type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Economie       |
|                | <input type="checkbox"/> Société                   |   |   |
| Type d'outil : | <input checked="" type="checkbox"/> Technique      | <input checked="" type="checkbox"/> Juridique     | <input type="checkbox"/> Institutionnel |

Commentaires et recommandations :

- Protocole international
- Coordination avec les instruments existants (ex. plans d'exploitation, PRGC, POS)

→ Liens avec les fiches C2, B1, C3, F4, F5, E4, G3

**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**


Commentaires :

- Les risques et les conflits dans les zone des domaines skiabiles sont gérés et sous contrôle.
- La qualité du paysage des domaines skiabiles s'améliore.
- La coopération entre public et privé est meilleure.
- La coopération transfrontalière est avancée.
- L'image des domaines skiabiles du Mont-Blanc est plus soutenable.

Date de création :

Auteur : FT

Fiche G1 page 2

<b>Action :</b> Définir un programme d'actions commun pour le paysage		 <b>Fiche « ACTION »</b> <b>G2</b>
<b>Politiques et stratégies :</b>	Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux	
<b>Type d'action :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Programme actions <input type="checkbox"/> Mesure <input type="checkbox"/> Action <b>Portée transfrontalière :</b>   Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		
<b>Localisation :</b> EMB		
<b>Description :</b> <p>La valeur du paysage a été reconnue par la population de l'EMB en tant que facteur déterminant pour la qualité de la vie. Cette importance a été déjà prise en cause dans les Stratégies des Milieux Sensibles et du Paysage, qui considèrent que tout le territoire est plus ou moins sensible et que l'action de valorisation doit se diversifier en fonction des différentes caractéristiques du paysage, telles que ses habitants les reconnaissent. Il s'impose la définition d'une politique commune sur le paysage en applications de la Convention Européenne du Paysage (CEP-Florence, 2000).</p> <p>On propose donc un programme d'action commun pour le paysage avec l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser la société civile, les organisations privées et les autorités publiques autour des thèmes de la valeur des paysages, de leur rôle et de leur transformation (voir fiche G5);</li> <li>- programmer de la formation adressée aux acteurs qui s'occupent à différents niveaux de paysage (politiques, scientifiques, gérants, enseignants, etc.);</li> <li>- poursuivre à un plus grand détail le travail déjà mené lorsque les unités du paysage ont été définies (identification et évaluation des paysages - Milieux Sensibles, 2000) pour établir des objectifs de qualité paysagère (en accord avec les populations) tout en déterminant les éléments paysagers concernés;</li> <li>- définir les instruments mieux adaptés à la protection, la gestion et l'aménagement des paysages permettant de rejoindre les objectifs de qualité.</li> </ul> <p><b>Modalités de mise en œuvre :</b></p> <p><i>Phase préparatoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'un groupe de travail et de réflexion (ou comité de pilotage) avec des experts en politique de paysages (des trois pays), l'apport des représentants des Communautés locales et des acteurs locaux, avec le but de rédiger un programme de travail annuel et de le suivre;</li> <li>- Réalisation d'un fond financier annuel pour supporter les politiques du paysage des Communes et des acteurs locaux.</li> </ul> <p><i>Phase exécutive</i></p> <p>Sur la base du fond financier, mise en place de :</p> <p>a) activités de formation, éducation, information en matière de paysage, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- laboratoires ou workshops entre les acteurs locaux et les experts sur le thème "gestion et valorisation du patrimoine paysager", avec pratiques exemplaires sur le terrain ;</li> <li>- diffusion de matériel de divulgation et multimédia sur la CEP et sur les perspectives de valorisation paysagère du territoire, accompagné par une série de rencontres thématiques et éventuellement de sa publication régulière sur le bulletin (Fiche A5) ;</li> <li>- divulgation des informations à travers l'institution d'un réseau informatique, pour rassembler les indications de problèmes, les demandes ou les suggestions pour la valorisation et la protection du paysage ;</li> <li>- séminaires sur l'histoire et l'identité locale afin de recueillir des informations sur les spécificités et les valeurs locales avec la participation de chercheurs, d'associations et des écoles</li> </ul>		
Date de création :		Fiche G2 page 1

- b) activité de promotion des politiques du paysage, au niveau de l'EMB, avec la mise en place d'un "prix paysage" destiné aux institutions locales qui intègrent le paysage dans la gestion du territoire ou aux privés qui ont mis en place des bonnes pratiques de valorisation du paysage;
- c) activité d'échange d'information entre les services compétents sur les mesures en cours en matière de politique de paysage dans les différents pays, finalisée à la définition d'un protocole commun en matière d'objectifs de qualité et d'instruments à utiliser.

**Acteur(s) :**

Maître(s) d'ouvrage : CTMB – groupe de travail ou comité de pilotage (expert)

Partenaire(s) : Région, Canton, Etat, Communes, acteurs locaux, associations, instituts de crédit, privés

**Financement :**

Source(s) de financement possible(s) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> EMB                                   | <input type="checkbox"/> Commune(s)                              |
| <input type="checkbox"/> Pays                                  | <input checked="" type="checkbox"/> Privé Institut de crédit     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : programme Européenne |

Coûts approximatifs : 200.000 EUR

Remarque :

Sans les coûts du prix paysage

**Monitoring (indicateurs possibles) :**

- Nombre des prix donnés;
- Nombre de bonnes pratiques rassemblées;
- Nombre d'acteurs concernés.

**Outil(s) d'application nécessaire(s)**

- Domaines :  Aménagement du territoire  Environnement  Economie
- Société
- Type d'outil :  Technique  Juridique  Institutionnel

Commentaires et recommandations :

Cette mesure ne nécessite pas d'outil particulier d'application, sachant qu'elle est avant tout basée sur une participation libre et ouverte.

Il se pose le problème de la gestion financière des fonds (fondation ou GEIE) pour le prix paysage et les actions formatives.

→ Liens avec les fiches G1, G3,G4, A3,D1,D2,D3,E3,F3


**Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :**

Commentaires :

- Les politiques du paysage sont engagées à tous les niveaux, public et privé.
- Le paysage conserve la valeur attribuée par les habitants.
- L'économie touristique, sur l'ensemble du territoire, peut s'appuyer sur la qualité du paysage.

Date de création :

Fiche G2 page 2

<b>Action :</b> <b>Coordonner les plans d'actions locaux pour le paysage</b>		 <b>Fiche « ACTION »</b> <b>G3</b>
<b>Politiques et stratégies :</b>	<b>Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux</b>	
<b>Type d'action :</b> <input type="checkbox"/> Programme actions <input type="checkbox"/> Mesure <input checked="" type="checkbox"/> Action <b>Portée transfrontalière :</b> <input type="checkbox"/> Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Trinationale <input type="checkbox"/> Binationale <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Locale		
<b>Localisation : EMB</b>		
<b>Description :</b> <p>Les politiques communes sur le paysage doivent s'appuyer sur la réalisation de projets concrets étroitement liés à la gestion. En accord avec les actions de la fiche G2, on propose de promouvoir dans le territoire de l'EMB des "<i>plans d'actions du paysage</i>" qui consistent dans des "actions volontaires de personnes privées, d'associations ou de communes qui veulent aménager leur territoire en tenant compte de la conservation et de la restauration de la qualité paysagère".</p> <p>Il s'agit de favoriser la réhabilitation de certains savoir-faire (bonnes pratiques) et encourager les pratiques actuelles, aussi innovatrices, qui participent à la formation des paysages ruraux (bocages, zones humides, terrassements, vignobles, vergers, alpages), mais aussi à l'aménagement et à la formation de nouveaux paysages (plaine de Passy, Morgex, résorption des points noirs paysagers, démontage d'installations emblématiques, enterrement des câbles électriques, valorisation espace public) pour rejoindre une bonne qualité sur l'ensemble du territoire. Les projets appliquent les objectifs retenus dans le zonages-type (EMB, 2000) et se fondent sur des enquêtes (savoir-faire), mais aussi sur la participation des acteurs et sur la mise en place des expériences concrètes.</p> <p>Les plans du paysage ont deux implications : d'un côté, ils forment un système de références techniques et pratiques, et de l'autre, ils posent une réflexion sur les contextes économiques et sociaux nécessaires à la conservation de certaines pratiques.</p> <p>L'action propose « d'intercepter » efficacement les idées de projets qui naissent librement sur le territoire concerné, d'engager ces projets dans un Plan du Paysage, de soutenir les actions de recherche, de participation et divulgation des expériences.</p> <p>La CTMB assure un rôle d'agrégation, de coordination et de soutien scientifique, les acteurs (privés et publics) s'engagent à la réalisation.</p>		
<b>Modalités de mise en œuvre :</b> <i>Phase préparatoire.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation d'un comité de pilotage (le même de la fiche G2) avec fonction de : promouvoir l'action au niveau local, organiser la sélection des projets, définir l'engagement pour chaque projet, organiser le suivi et la divulgation des résultats;</li> <li>- recherche des crédits par des fonds de l'Etat ou par des programmes européens.</li> </ul> <i>Phase organisatrice</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plan informatif et engagement des communautés locales;</li> <li>- récolte et évaluation technique des projets;</li> <li>- organisation d'un "forum des priorités" afin de mettre en évidence les actions les plus urgentes et importantes;</li> <li>- rédaction et approbation d'une « charte des engagements » pour chaque projet concerné, où chaque participant assume explicitement ses propres responsabilités.</li> </ul> <i>Phase de mise en œuvre</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démarrage des projets</li> <li>- diffusion des résultats (voir fiche G2)</li> </ul>		
Date de création :		Fiche G3 page 1

<p><b>Acteur(s) :</b>  Maître(s) d'ouvrage : CTMB – comité de pilotage (fiche G2)</p> <p>Partenaire(s) :        Communes, Région, privés, milieux associatifs, entreprises, agriculteurs, etc.</p>											
<p><b>Financement :</b>  Source(s) de financement possible(s) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> EMB</td> <td style="width: 33%;"><input checked="" type="checkbox"/> Commune(s)</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Pays</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Privé</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Autre : EU</td> <td></td> </tr> </table> <p>Coûts approximatifs : 300.000                      EUR</p> <p>Remarque :</p> <p>Les plans d'actions doivent respecter une formule de co-financement de la part des acteurs concernés dans le principe de responsabilité de chacun</p>			<input type="checkbox"/> EMB	<input checked="" type="checkbox"/> Commune(s)		<input checked="" type="checkbox"/> Pays	<input checked="" type="checkbox"/> Privé		<input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : EU	
<input type="checkbox"/> EMB	<input checked="" type="checkbox"/> Commune(s)										
<input checked="" type="checkbox"/> Pays	<input checked="" type="checkbox"/> Privé										
<input checked="" type="checkbox"/> Région, Canton/Département	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : EU										
<p><b>Monitoring (indicateurs possibles) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre des plans engagés;</li> <li>- nombre des bonnes pratiques.</li> </ul>											
<p><b>Outil(s) d'application nécessaire(s)</b></p> <p>Domaines :    <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire    <input type="checkbox"/> Environnement    <input type="checkbox"/> Economie</p> <p>                  <input type="checkbox"/> Société</p> <p>Type d'outil : <input checked="" type="checkbox"/> Technique                      <input type="checkbox"/> Juridique                      <input type="checkbox"/> Institutionnel</p> <p>Commentaires et recommandations :</p> <p>Les actions sont volontaires et payées au niveau local, la CTMB donne un apport technique et d'organisation</p> <p>→ Liens avec les fiches G2, G1, F9, F4, F5, D1, D2, D3, C2, A3, A5</p>											
<p><b>Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :</b></p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Stratégies des Milieux Sensibles et du Paysage se concrétisent et se rénovent dans les projets locaux.</li> <li>- Les politiques du paysage sont poursuivies au niveau local.</li> <li>- La gestion du territoire se fonde sur les bonnes pratiques partagées par les communautés locales.</li> </ul>											
Date de création :		Fiche G3 page 2									

**Action :**

**Créer un réseau de points d'observations et d'interprétation des paysages**



**Politiques et stratégies :**

**Agir pour la qualité des paysages et pour sa reconnaissance par les acteurs locaux**

**Fiche « ACTION »  
G4**

**Type d'action :**

Programme actions  Mesure  Action

Portée transfrontalière :

Nationale

Trinationale

Binationale

Régionale

Locale

**Localisation : EMB**

**Description :**

Le paysage est une opportunité aussi économique, outre que culturelle et environnementale, en tant que cadre de référence pour le tourisme. L'importance du paysage au niveau économique implique donc des actions d'information et d'interprétation du paysage afin que les touristes puissent comprendre et jouir non seulement des paysages emblématiques, des paysages plus connus, mais aussi du paysage traditionnel et de celui plus transformé des fonds de vallée, qui détaillent les différentes réalités du Mont-Blanc.

L'action a pour but de créer un réseau de points d'observation des différents paysages de l'EMB, qui soit de support à un produit touristique et formatif et qui montre plusieurs perspectives (fonds de vallée, sommets, coteaux) liées par un itinéraire que valorisent toutes les Communes.

**Modalités de mise en œuvre :**

Mandat à un groupe d'experts pour la mise en place du projet (paysagère, publicitaires) :

- sélections des points d'observation, faisant référence aux Unités de Paysage déjà reconnus (Milieux sensibles, 2000) ou à établir avec des rencontres avec les communautés locales ;
- élaboration d'un panneau explicatif pour chaque point d'observation qui mette en évidence le rapport entre le paysage visible, la culture et le savoir-faire local, les dynamiques naturelles, l'histoire, tout en soulignant les changements du paysage;
- réalisation d'une maquette pour promouvoir un itinéraire de l'EMB, qui permette de rejoindre les divers points panoramiques et de séjourner dans des paysages bien conservés.
- synergies avec réseau des sentiers à thème EMB

**Acteur(s) :**

Maître(s) d'ouvrage : CTMB

Partenaire(s) : Communes, acteurs touristiques

Date de création :		Fiche G4 page 1
<b>Financement :</b>		
Source(s) de financement possible(s) :		
<input checked="" type="checkbox"/> EMB	<input type="checkbox"/> Commune(s)	
<input type="checkbox"/> Pays	<input checked="" type="checkbox"/> Privé	
<input type="checkbox"/> Région, Canton/Département	<input type="checkbox"/> Autre :	
Coûts approximatifs : 60.000		EUR
Remarque :		
Sans application des panneaux (en charge aux Communes)		
Les privés concernés participent aux coûts des maquettes		
<b>Monitoring (indicateurs possibles) :</b>		
Nombre de visiteurs		
<b>Outil(s) d'application nécessaire(s)</b>		
Domaines :	<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire	<input type="checkbox"/> Environnement
	<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> Economie
Type d'outil :	<input checked="" type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Juridique
		<input type="checkbox"/> Institutionnel
Commentaires et recommandations :		
Action de projets		
→ Liens avec les fiches C5, F1, C3, D1,		
<b>Evaluation des incidences et effets prévisibles de l'action sur les pôles du DD :</b>		
Commentaires :		
La diversité du Pays du Mont-Blanc est bien reconnue.		
Date de création :		Fiche G4 page 2